

(N° 13.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1863.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1864.

*(Voir les Nos 91 et 182 de la Chambre des Représentants, session 1862-1863,
et le N° 6 du Sénat, session 1863-1864.)*

Présents : MM. LAOUREUX, Vice-Président; BISCHOFFSHEIM, le Baron DUPONT
D'AHÉRÉE, le Baron GRENIER, FORTAMPS, JOOSTENS et MALOU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre s'élève, pour 1864, à la somme de fr. 43,467,000.

Le Projet adopté par la Chambre des Représentants, n'a donné lieu à aucune observation de la part de la Commission des Finances.

A l'unanimité des membres présents, elle vous propose l'adoption de ce budget.

Le Président,
G. J. LAOUREUX.

Le Rapporteur,
MALOU.